

2024



OPTOMETRY EXAMINING
BOARD OF CANADA

BUREAU DES EXAMINATEURS
EN OPTOMÉTRIE DU CANADA

Instructions et guide de préparation à l'examen, écrit



Table des matières

1. Examen écrit	2
1.1 Horaire de la journée d'examen et assignation des places	2
1.2 Intégration d'images numériques à l'examen écrit	2
1.3 Supervision par télésurveillance	3
1.4 Quelle est la configuration système requise?	4
1.5 Toilettes	4
1.6 Eau	5
1.7 Code vestimentaire	5
1.8 Soumission des réponses	5
1.9 Rôles	6
1.10 Départ hâtif	6
1.11 Arrêt de l'examen	6



L'information et les procédures administratives suivantes s'appliquent à l'examen écrit.

1. Examen écrit

1.1 Horaire de la journée d'examen et assignation des places

L'examen écrit se déroule pendant une journée et compte trois volets. Les candidats sont répartis selon les groupes 1, 2 ou 3 :

- 8 h à 11 h, 11 h 30 à 14 h 30, 15 h à 18 h
- 8 h 30 à 11 h 30, 12 h à 15 h, 15 h 30 à 18 h 30
- 9 h à 12 h, 12 h 30 à 15 h 30, et 16 h à 19 h

(Prenez note que ces plages horaires sont générales; elles ne s'appliquent PAS spécifiquement à un candidat.)

(in-person exam) After sign in, candidates enter the exam room and must proceed directly without talking to their seats and remain there until the beginning of the examination. Seating in the exam will be pre-assigned.

Les candidats ne peuvent commencer l'examen avant que le surveillant en chef leur en donne l'autorisation. Si le début de l'examen est retardé, la totalité des heures prévues sera accordée.

Historiquement, les candidats ont terminé l'examen dans un délai d'environ 6 heures, en moyenne. Ces derniers disposent donc de plus de temps que nécessaire. Si vous terminez avant la fin de l'examen, il vous suffit de soumettre vos réponses et d'aviser les surveillants, puis de quitter la plateforme. À l'occasion des pauses, les candidates et les candidats doivent signer le formulaire de sortie. Ils seront tenus de se réinscrire lors de la prochaine séance.

À la pause du midi, les candidats devront signer le formulaire de sortie. Ces derniers seront tenus de se réinscrire lors de la séance de l'après-midi.

Remarque : Les candidats doivent demeurer assis jusqu'à ce qu'un surveillant les autorise à se lever, et ce, pour quelque raison que ce soit. Tout candidat qui quitte l'aire d'examen sans permission ne pourra terminer son examen.

1.2 Intégration d'images numériques à l'examen écrit

En adoptant un processus d'évaluation informatique, le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada élargit par le fait même l'éventail de types de questions dont il dispose. Lors de la séance du printemps 2021, nous avons réussi un essai pilote visant à

inclure des images oculaires sur support informatique. L'adoption de cette technologie nous permet d'intégrer à l'examen écrit des cas non interactifs tirés de l'examen clinique objectif structuré (ÉCOS), et d'ajouter à l'ÉCOS d'autres cas interactifs.

Certains des cas présentés dans le cadre de l'examen écrit seront assortis d'images numériques. Les questions tirant parti d'images numériques sont prises en considération pour déterminer leur résultat final.

1.3 Supervision par télésurveillance

La supervision de l'examen par télésurveillance permet aux candidates et aux candidats de subir l'examen écrit en ligne tout en assurant l'intégrité de l'évaluation. Ce faisant, ces derniers sont surveillés en ligne, par caméra vidéo, durant la séance d'examen pour assurer la légitimité de celui-ci et identifier toute conduite inadmissible.

Le plus grand avantage que procure la supervision par télésurveillance est de permettre à chaque candidat de choisir l'environnement au sein duquel il souhaite subir confortablement l'examen. Ce dernier peut choisir son foyer, la bibliothèque, une salle de l'université, etc., dans la mesure où il dispose d'une connexion fiable à Internet.

Il y en a d'autres, dont :

- ✓ l'amélioration de la sécurité des candidats, qui n'ont plus à se rassembler au même endroit;
- ✓ la réduction des frais de déplacement des candidats (hôtel, billet d'avion, etc.);
- ✓ l'élimination de la quarantaine obligatoire ou de la double quarantaine (notamment pour les candidats qui subissent l'ECOS).

Pour savoir si votre système est compatible, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous et de télécharger, installer et faire l'essai du logiciel WebLock.

Téléchargez et installez WebLock, puis vérifiez son fonctionnement :

<https://app.fasttestweb.com/FastTest/browserlockdown/app#/weblock/download>

Rubrique de dépannage WebLock : <https://assesshelp.zendesk.com/hc/en-us/articles/360002359331-Troubleshooting-WebLock-Respondus-Lockdown-Browser->

Test de connexion et questions-réponses relativement au système de supervision par télésurveillance : <https://monitoredu.com/faq>

Assistance en direct par clavardage relativement au système de supervision par télésurveillance : <https://monitoredu.com/live-chat>

**** Nous vous recommandons de vérifier si votre équipement est compatible et d'installer le navigateur WebLock dans les jours précédant l'examen (pas plus de 2 jours avant l'examen). ****



6 à 8 semaines avant l'examen, nous transmettrons par courriel à tous les candidats inscrits plus d'information sur le dépannage, le test de connexion et l'assistance en direct par clavardage.

1.4 Quelle est la configuration système requise?

- Un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable (les tablettes électroniques sont incompatibles)
- La plus récente version des navigateurs suivants :
 - o Google Chrome
 - o Mozilla Firefox
 - o Apple Safari
 - o Microsoft Edge
- Si vous utilisez un iPhone : <https://apps.apple.com/us/app/google-meet/id1013231476>
- Si vous utilisez un autre appareil : https://play.google.com/store/apps/details?id=com.google.android.apps.meetings&hl=en_US&gl=US
- Cordon prolongateur de six pieds : Permet de déplacer l'ordinateur ou la caméra à la demande du surveillant.
- JavaScript - cette fonctionnalité est incluse par défaut avec les navigateurs pris en charge; elle doit être activée
- Témoins (*cookies*) - cette fonctionnalité doit être activée; consultez la rubrique « À propos » de votre navigateur
- Résolution d'écran minimale : 1024 x 768

Les candidats peuvent se servir d'une calculatrice (Casio FX 260 ou un modèle équivalent), à condition qu'elle ne soit pas programmable.

Ils peuvent utiliser uniquement un tableau blanc et un marqueur pour prendre des notes. Un chiffon peut être utilisé pour l'effacement.

Lors de l'inscription, chaque candidat doit présenter au surveillant l'équipement qu'il a en main.

1.5 Toilettes

Aucune pause n'est prévue durant les séances d'examen écrit pour permettre aux candidates et aux candidats d'aller aux toilettes.

- o Les pauses de 30 minutes entre les séances servent à cette fin.
- o Si vous devez absolument aller aux toilettes durant la séance d'examen :
 1. Avertissez votre surveillant avant de vous lever.
 2. Si vous souhaitez passer en revue une ou plusieurs de vos réponses à ce stade, vous devez le faire *avant* de quitter l'aire d'examen.



1.6 Eau

Les candidats peuvent avoir de l'eau embouteillée dans un contenant transparent *dépourvu d'étiquette*. Toute autre boisson est interdite.

Le BEOC n'est pas responsable des dommages causés à l'équipement de l'examen ni du temps d'examen perdu attribuables à un dégât d'eau ou de nourriture causé par un candidat.

1.7 Code vestimentaire

Les vêtements d'extérieur comme les manteaux, les pantalons de ski, les gants, les mitaines, les foulards, les tuques et les chapeaux sont interdits dans l'aire d'examen. Tout bijou visible est interdit.

Tout candidat qui, de l'avis du surveillant en chef, est vêtu de manière inadéquate ou porte des vêtements jugés inappropriés se verra refuser l'accès à l'examen ou à l'évaluation.

Voici quelques vêtements jugés inappropriés :

- Débardeurs (les chandails sans manches ou à manches courtes sont acceptables)

Voici, de manière non limitative, quelques vêtements interdits :

- Tout article d'habillement avec capuche
- Tout article d'habillement arborant un logo, un lettrage, une image ou une prise de position
- Sarrau
- Un vêtement trop volumineux ou muni d'un nombre excessif de poches ou de couches
- Une casquette ou toute autre coiffure
- Toute forme de serre-poignet, de bracelet, de montre, etc.
- Tout bijou visible, comme une bague, un perçage corporel, etc. *Tout bijou doit être retiré avant d'entrer dans le lieu d'examen.*

Remarque :

Remarque : Si un candidat porte un bijou à des fins médicales, cette personne doit communiquer avec nous à l'adresse exams@oebc.ca au plus tard 30 jours avant l'examen.

1.8 Soumission des réponses

Il incombe à chaque candidat d'inscrire correctement et en entier leurs réponses conformément au format informatique. Avant chaque examen, le surveillant en chef donne aux candidats des consignes générales sur l'inscription de leur nom et de leur numéro



matricule.

Les candidats doivent indiquer une seule réponse par question. Toute question sans réponse et toute question comportant plus d'une réponse sont considérées comme incorrectes. Chaque réponse est enregistrée de manière électronique. Toute réponse indiquée incorrectement ne peut être invoquée comme motif d'appel.

Remarque importante : Tout candidat doit soumettre ses réponses de manière électronique avant de quitter l'examen, conformément aux instructions données par le surveillant.

1.9 Rôles

Le surveillant en chef et le personnel responsable de la tenue de l'examen supervisent le déroulement des choses et fournissent des instructions aux candidats. Le surveillant en chef explique aussi les procédures d'urgence.

1.10 Départ hâtif

Les candidats peuvent quitter la salle à tout moment après le début de la deuxième moitié de l'examen, sauf durant les 15 dernières minutes.

1.11 Arrêt de l'examen

L'examen écrit du candidat prend fin lorsqu'il est établi que ce dernier se trouve en possession de matériel interdit à l'intérieur de l'aire d'évaluation, qu'il quitte l'aire d'évaluation sans permission, pour quelque raison que ce soit, ou qu'il enfreint les règles de conduite (p. ex. s'adresser à un autre candidat pendant l'examen).

Remarque :

Le BEOC se réserve le droit d'annuler la tenue d'un examen s'il estime que l'intégrité de celui-ci est compromise.

Le BEOC se réserve le droit d'exclure du résultat de l'examen tout élément qui a été porté à l'attention de l'un ou de plusieurs candidats avant la tenue de l'examen.

Le BEOC se réserve le droit de modifier en tout temps les exigences et les consignes relatives à l'inscription à l'examen.

-Fin-